DLP 29-8-88036699

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL: [redacted]

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

1er Février 84 N° de série continue 61 Bulletin n° 2

UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE TRAITEMENTS COMMENCE :

VOS APPAREILS SONT-ILS BIEN REGLES ?

ARBRES FRUITIERS

PECHER

Cloque - les arbres sont réceptifs dès les premiers signes de l'allongement des bourgeons à bois terminaux (pointe verte de la première feuille visible à la loupe en observant le bourgeon à bois terminal par dessus).

Les attaques peuvent se poursuivre lors des pluies jusqu'à l'étalement des premières feuilles. La protection d'une variété sera assurée par 2 traitements :

- le 1er dès le stade "pointes vertes" des bourgeons à bois terminaux (voir ci-dessus).
- le 2ème, deux à trois semaines après selon les conditions climatiques, pour protéger les bourgeons à bois latéraux.

Remarques : Ces traitements doivent atteindre les extrémités et lessiver tous les rameaux.
Une 3ème intervention pourra s'avérer nécessaire en verger plurivariétal ou en cas de débourrement lent.

Produits utilisables : Zirame à 180 g de ma/hl (nb spéc)
Thirame à 175 g de ma/hl (nb spéc)
Captafol à 120 g de ma/hl (DIFOSAN FLO, ORTHODIFOLATAN),
Ferbame à 175 g de ma/hl (FERBAMATE, SEPIFER)

La date du 1er traitement sera déterminée après observation attentive des bourgeons à bois terminaux.

Situation actuelle : les vergers à débourrement précoce (Springcrest, Armking, Fayette, Summergrand, JH Hale, porte-greffe pêcher X amandier...) atteindront prochainement le stade sensible dans les régions précoces (ST JUST D'ARDECHE, CHAMBONAS). La variété Armking greffée sur pêcher X amandier (GF 677) l'a atteint tout récemment à ST JUST. Dans toutes ces situations, le 1er traitement est à prévoir en fin de semaine ou en début de semaine prochaine selon l'évolution de la végétation.
Ailleurs (régions moyennes ou tardives, variétés à débourrement plus tardif), le 1er traitement sera retardé de quelques jours ou plus et fixé d'après vos observations et selon les conditions climatiques.

Cochenille rouge du poirier (rappel) - réaliser le 2ème traitement d'hiver avec un produit à base d'oléoparathion avant le stade B.

Dépérissement Bactérien - N'oubliez pas la nécessité de :
- tailler tardivement les jeunes arbres et les variétés sensibles,
- désinfecter le plus souvent possible les outils de taille (sécateurs et scies) à l'alcool à brûler
- protéger les plaies des petits arbres et les grosses plaies immédiatement après la coupe avec SANTAR ou KANKERTOX.

Les premières nécroses sur les jeunes rameaux peuvent être visibles (nécroses noires luisant et vert olive en dessous, entourant les bourgeons, à ne pas confondre avec les nécroses hivernales).

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter immédiatement : PV VALENCE 42.77.68
PV AUBENAS 93.56.86

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

P 146

PETITS FRUITS

FRAMBOISIER

Brûlure des dards dûs à Didymella - couper et brûler les rameaux atteints.

LES TRAITEMENTS

La **manière** dont est exécutée un traitement est tout aussi importante que la date ou les produits utilisés, car c'est elle qui en dernier ressort conditionne son **efficacité**.

AVANT LE TRAITEMENT :

- vérifier le réglage de votre appareil
- lire attentivement les précautions d'emploi figurant sur l'emballage des produits que vous voulez utiliser

Préparation de la bouillie

Doses par hl et doses par ha : les doses indiquées dans nos Bulletins sont le plus souvent des concentrations de matière active par hl (m.a./hl). Celles-ci s'entendent, sauf précision contraire, pour des traitements réalisés à 1 000 l/ha. La dose de matière active apportée par ha doit être de 10 fois la dose indiquée par hl.

Exemple : zirame est homologué contre la cloque à 180 g de matière active par hl. Ceci signifie qu'il convient d'apporter lors du traitement **1 800 g de matière active par ha même si l'on utilise moins de 1 000 litres de bouillie par ha**.

- Eviter de mélanger plus de 3 produits différents (engrais foliaires et substances de croissance compris). Des mélanges complexes pourraient nuire à l'efficacité de l'ensemble et multiplient les risques d'incompatibilité.

- Lors de mélanges, s'assurer de la compatibilité physique en réalisant des tests préalables.

- Choisir une période de temps calme : le vent est à l'origine de nombreuses irrégularités dans la répartition de la bouillie sur la végétation.

LORS DU TRAITEMENT :

- la vitesse d'avancement du tracteur doit demeurer constante

- le manomètre est un indicateur précieux qui permet de contrôler le bon déroulement du traitement

- **traiter les 2 faces des cultures** même si le brouillard paraît largement dépasser les limites des 2 rangs

- ne pas oublier les bords des rangs

APRES LE TRAITEMENT :

- Eviter les restes de bouillie trop abondants
- Ne jamais vidanger un appareil près d'une rivière ou d'un point d'eau quelconque
- Vidanger et rincer dans un endroit oü il n'y a aucun risque d'entrainement vers des points d'eau consommables par l'homme et les animaux
- Rincer en faisant fonctionner l'appareil
- Démonter et nettoyer les éléments filtrants
- Ne jamais remiser un appareil rempli de bouillie
- Détruire ou enterrer les emballages vides

ATTENTION AUX PRODUITS DANGEREUX
PROTEGEZ VOTRE SANTE ET CELLE DES MANIPULATEURS

- les produits de traitement doivent être conservés dans **leur emballage d'origine, sous clef** dans des locaux frais et ventilés
- les **produits les plus dangereux** (tableau A) sont reconnaissables par la présence sur chaque emballage d'une bande orangé portant en caractères noirs le mot "POISON".
- les **autres produits dangereux** (tableau C) portent sur chaque emballage une bande verte portant en caractères noirs le mot "DANGEREUX".
- le port d'un masque est **indispensable** lors de l'utilisation des produits dangereux.
- éviter qu'une même personne traite plus d'une demi-journée d'affilée avec ces produits.

P147